

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 06393

Numéro SIREN : 055 812 440

Nom ou dénomination : BELLON SA

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2022 sous le numéro de dépôt 49478

Comptes sociaux

BELLON S.A.

au titre de l'exercice clos

le 31 décembre 2021

I COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'Euros)</i>	Exercice 2021	Exercice 2020
CHIFFRE D'AFFAIRES	3 170	1 984
Autres produits d'exploitation	65	65
Charges de personnel	(5 499)	(4 644)
Autres charges d'exploitation	(10 525)	(9 180)
Impôts et taxes	(300)	(204)
Dotations aux amortissements	(35)	(36)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(13 124)	(12 015)
Produits financiers	126 251	180 746
Charges financières	(2 600)	(7 997)
RESULTAT FINANCIER	123 651	172 749
Participation aux bénéfices		
Impôts sur les résultats	-	-
RESULTAT NET	110 527	160 734

II BILAN

ACTIF (en milliers d'Euros)	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
ACTIF IMMOBILISE NET		
Immobilisations corporelles	127	162
Immobilisations financières	1 899 254	1 899 254
Dépôt de garantie	34	34
• Total actif immobilisé	1 899 415	1 899 450
ACTIF CIRCULANT		
Clients et comptes rattachés		-
Autres créances et comptes de régularisation	93	98
Disponibilités	23 675	20 290
• Total actif circulant	23 769	20 388
TOTAL DE L'ACTIF	1 923 184	1 919 838

PASSIF (en milliers d'Euros)	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	388	388
Primes	284 734	284 734
Réserves et résultat	1 408 737	1 311 666
• Total des capitaux propres	1 693 859	1 596 788
DETTES		
Emprunts et dettes financières	227 339	320 451
Fournisseurs et comptes rattachés	631	333
Autres dettes et comptes de régularisation	1 355	2 265
• Total des dettes	229 325	323 049
TOTAL DU PASSIF	1 923 184	1 919 838

Annexe

I FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Emprunts

Au cours de l'exercice, Bellon SA a remboursé partiellement par anticipation, pour un montant de 100M€, l'ELS souscrit auprès de CACIB Le solde de l'emprunt résiduel s'établit à 50M€.

Mécénat

Le contexte de pandémie mondiale lié au COVID 19 et les conséquences sociales qui en ont découlé, ont conduit Bellon SA à faire un versement exceptionnel de 1,3M€ à Stop Hunger en 2021.

II PRINCIPES, REGLES ET METHODES

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux principes, normes et méthodes comptables découlant du plan comptable général de 1999 conformément au règlement 2014-03 du Comité de Réglementation Comptable (CRC).

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes sociaux de l'exercice 2021 sont identiques à ceux de l'exercice 2020. La règle d'évaluation utilisée pour établir ces comptes est celle des coûts historiques.

Sauf s'il en est spécifier autrement, les chiffres figurant dans les présents comptes sociaux et les tableaux de l'annexe sont exprimés en milliers d'euros.

Les montants portés en résultat exceptionnel représentent les éléments qui ne se rapportent pas aux activités courantes, ainsi que certains éléments de l'activité courante mais exceptionnels de par leur nature.

2.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements. Ce coût inclut les dépenses qui sont directement liées à l'acquisition du bien. Tous les autres coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilité et en tenant compte de leur valeur résiduelle.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Installations générales et agencements	9 ans
Mobilier de bureau	9 ans
Matériel informatique	4 ans

2.2 Immobilisations financières

Les titres de participations et autres immobilisations financières sont inscrits pour leur coût d'acquisition ou leur valeur d'apport. A la fin de l'exercice, une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur d'entrée dans le bilan.

2.3 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, les moins-values latentes éventuelles à la date de clôture faisant l'objet d'une provision.

2.4 Emprunts

Les frais d'emprunts sont comptabilisés en charges en « commissions et frais sur émission d'emprunt » au cours de la période où ils sont exposés.

III - ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

	Montants au 1er janvier 2021	Augmentations	Diminutions	Montants au 31 décembre 2021
Immobilisations corporelles	322	0	0	322
Participations				
Sodexo	1 899 254	0	0	1 899 254
Autres participations	-			
Total participations	1 899 254	0	0	1 899 254
Total Immobilisations (montants bruts)	1 899 576	0	0	1 899 576
Amortissements et provisions	(160)	(35)	0	(195)
Total Immobilisations (montants nets)	1 899 416	0	0	1 899 381
Dépôt de garantie	34	0	0	34
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 899 450	0	0	1 899 415

Les titres Sodexo sont valorisés à leur coût historique. Leur évaluation au prix du marché à la date de clôture (cours de clôture de 77.06 €) s'élève à 4 858 millions d'euros.

IV TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Nbre d'actions	Capital	Prime d'émission et fusion	Réserve légale	Réserve ordinaire	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2018.....	24 255	388	284 734	41	862 464	12 122	148 162	1 307 911
Rachat d'actions					(597)			(597)
Dividendes versés					110 000	24 255	(148 162)	(13 907)
Résultat de l'exercice							153 861	153 861
Capitaux propres au 31 décembre 2019.....	24 255	388	284 734	41	971 867	36 376	153 861	1 447 268

Rachat d'actions								
Dividendes versés					106 000	36 648	(153 861)	(11 214)
Résultat de l'exercice							160 734	160 734
Capitaux propres au 31 décembre 2020.....	24 255	388	284 734	41	1 077 867	73 024	160 734	1 596 788
Rachat d'actions								
Dividendes versés					120 000	27 278	(160 734)	(13 456)
Résultat de l'exercice							110 527	110 527
Capitaux propres au 31 décembre 2021.....	24 255	388	284 734	41	1 197 867	100 302	110 527	1 693 859

V DETTES FINANCIERES

	Montants 1er janvier 2021	Augmentations	Remboursements	Montants 31 décembre 2021
Etablissements de crédit	320 451	638 210	(731 323)	227 338
Banques créditrices	0		0	0
Dettes financières	320 451	638 210	(731 323)	227 338

L'emprunt sous forme d'ELS souscrit auprès de CACIB est assorti d'engagements classiques pour ce type d'emprunts consentis à une holding et concernant notamment :

- Le niveau de participation de la société Bellon SA dans le capital de Sodexo ne doit pas être inférieur à 33,34% du capital et des droits de vote.
- Le ratio « actifs réévalués sur dettes financières nettes réévaluées » doit être supérieur à 2 au 31 août et décembre de chaque année.

Au 31 décembre 2021, la société Bellon SA a respecté ses engagements.

VI ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

CREANCES	Montants	Moins d'1 an	Plus d'1 an
Clients et comptes rattachés	-		
Autres créances et comptes de régularisation	93	93	
TOTAL DES CREANCES	93	93	-

DETTES	Montants	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	227 339	127 339	100 000	-
Total dettes financières	227 339	127 339	100 000	-

	Fournisseurs et comptes rattachés	631	631	-	-
	Personnel et comptes rattachés	523	523	-	-
	Dettes fiscales et sociales	697	697	-	-
	Autres dettes et comptes de régularisation	135	135	-	-
	Total des autres dettes et comptes de régularisation	1 355	1 355	-	-
	TOTAL DES DETTES	229 325	129 325	100 000	-

VII INFORMATIONS SUR LES ENTREPRISES LIEES

	Montant	Entreprises liées	Entreprises ayant un lien de participation
ACTIF			
Participations (valeur brute)	1 899 254	1 899 254	-
PASSIF			
Fournisseurs et comptes rattachés	62	62	-
Produits constatés d'avance	123	123	
COMPTE DE RESULTAT			
Produits d'exploitation	3 170	3 170	-
Charges d'exploitation	138	138	-
Produits financiers	126 228	126 228	-

Les transactions visées par le règlement ANC 2010-02 sont présentées ci-dessous :

Parties liées	Nature de la relation	Montant des transactions
Sodexo S.A.	Convention d'animation et de prestations entre la société Bellon S.A. et Sodexo S.A.	La société Bellon S.A. a facturé à Sodexo S.A. la somme de 3 000 milliers d'euros HT au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, dont 123k€ constituent un produit constaté d'avance. Le montant comptabilisé ressort ainsi pour l'exercice 2021 à 3.170k€ après annulation du produit constaté d'avance 2020 pour 293K€.

VIII CHARGES A PAYER

Fournisseurs : factures non parvenues	335
Personnel et comptes rattachés	523
Dettes fiscales et sociales	204
Total	1 062

IX CAPITAL SOCIAL

Le capital social de 388 080 Euros est divisé en 24 255 actions de 16 Euros chacune, toutes entièrement libérées.

X VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires, entièrement réalisé en France, se compose de prestations de services pour 3 170 milliers d'Euros.

XI HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes pour l'exercice 2021 s'élève à 60 milliers d'euros au titre du contrôle légal des comptes et des prestations directement liées à leurs missions.

XII RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier de 123 651 milliers d'euros se décompose de la manière suivante :

- Les dividendes versés par Sodexo pour 126 228 milliers d'Euros.
- Les intérêts créditeurs des placements pour 24 milliers d'Euros.
- Les charges financières d'un montant de 2 601 milliers d'Euros correspondant aux intérêts liés à l'endettement de la société

XIII VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LE BENEFICE

La société est en déficit fiscal et fait apparaître un déficit reportable de 2.687 milliers d'Euros pour l'année.

En conséquence, les informations sur la ventilation de l'impôt sur le bénéfice reportable ne sont pas applicables

XIV SITUATION FISCALITE LATENTE

Suite à la fusion en date du 1^{er} septembre 1997 avec Financière Sodexho, la société Bellon SA s'est engagée à calculer ultérieurement les plus-values de cession éventuelles des 3 306 684 titres Sodexo ainsi apportés par référence à la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les livres de la Financière Sodexho à savoir 201 271 milliers d'Euros.

A la suite de l'attribution gratuite de 3 actions nouvelles pour une ancienne d'avril 1998 et de la division du nominal par 4 en mars 2001, le nombre d'actions Sodexo apportées dans le cadre de la fusion a été multiplié par 16.

Au 31 décembre 2008, le total des titres Sodexo issus de la fusion s'élève à 46 726 226 pour une valeur fiscale de 168 588 milliers d'Euros.

Au 31 décembre 2021, Bellon SA bénéficie d'un report déficitaire, indéfiniment reportable de 528.935 milliers d'euros, soit au taux actuel de 26.5 % un allègement futur de la dette d'impôt de 140 168 milliers d'euros.

XV ENGAGEMENTS EN MATIERE DE LOCATION SIMPLE

Les engagements donnés au titre du contrat de location simple concernant les bureaux de Bellon SA se décomposent, par maturité, comme suit :

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2021
Moins d'un an	154
De 1 à 5 ans	411
Plus de 5 ans	0
Total	565

XVI NANTISSEMENTS

Dans le cadre de l'ELS souscrit en avril 2020 avec CACIB : 923 727 actions Sodexo ont été nanties à leur profit.

XVII ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS ET COMPLEMENTS DE RETRAITE

A l'occasion de leur départ à la retraite, elle leur versera les indemnités prévues par l'accord d'entreprise de Sodexo.

Cet engagement, qui ne fait l'objet d'aucune provision au bilan est évalué à 783 milliers d'Euros.

XVIII ENGAGEMENTS AU TITRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La société a recours à des instruments dérivés pour assurer la gestion des risques auxquels elle peut être exposée du fait de la volatilité des taux d'intérêts et des taux de change. A la clôture de l'exercice, la société a contracté un engagement financier :

Banque	Date de mise en place	Date d'échéance	Nominal	Valeur de marché des Swaps au 31 Décembre 2021
Cacib	16 avril 2020	20 avril 2023	50 Millions €	(225 Milliers €)

XIX REMUNERATIONS, AVANCES ET ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS ET INDEMNITES ASSIMILEES ACCORDES AUX

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET MANDATAIRES SOCIAUX AU TITRE DE LEUR MANDAT.

- Montant des rémunérations de l'exercice allouées aux mandataires sociaux 1 150 milliers d'Euros
- Avances et crédits accordés Néant
- Montant versé à un fonds de retraite à prestations définies au cours de l'exercice Néant

XX EFFECTIF DE L'ENTREPRISE

Au 31 décembre 2021, l'effectif se composait de 7 cadres et 2 agents de maîtrise.

XXI TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS *(En millions euros)*

	Q/P % Capital détenu	Capital	Capitaux propres	Valeur comptable Titres détenus	Chiffre d'affaires	Résultat dernier exercice	Date	Dividendes
Sodexo	42.75%	590	2 796	1 899	168	136	31/08/21	126,2

XXII CONSOLIDATION

Bellon S.A. au regard des dispositions du référentiel IFRS établit des comptes consolidés au 31 août. Le périmètre de consolidation comprend Bellon S.A. et le groupe Sodexo.

XXIII EVENEMENTS POST-CLOTURE

La guerre en Ukraine a entraîné une chute très ponctuelle des marchés financiers. Cette baisse n'a pas eu de conséquence à ce jour sur les états financiers de la société Bellon SA au 31/12/2021.

BELLON S.A.

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 388 080 euros
Siège social : 17/19 Place de la Résistance – 92130 Issy-les-Moulineaux
055 812 440 R.C.S. Nanterre

**RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 23 JUIN 2022**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la mission de surveillance que nous confère la loi, nous avons pris connaissance des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021, du rapport de gestion du Directoire et du projet de résolutions présentées par le Directoire.

Nous n'avons aucune observation à formuler sur ces documents.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. A.', with a stylized flourish at the end.

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

BELLON SA

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 388 080 euros
Siège social :17/19 Place de la Résistance – 92130 Issy-les-Moulineaux
055 812 440 R.C.S. Nanterre

(la « Société »)

=====

**PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 23 JUIN 2022**

=====

L'an deux mille vingt et deux, le 23 juin à dix-sept heures trente, les actionnaires de la société BELLON S.A., société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 388 080 euros, divisé en 24 255 actions de 16 euros chacune, dont le siège social est situé à Issy-les-Moulineaux - 17 Place de la Résistance, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire au siège social, sur convocation qui leur en a été faite par le Directoire suivant lettres adressées le 30 Mai 2022.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Madame Danielle BELLON, en sa qualité de Présidente du Conseil de Surveillance.

Mesdames Nathalie BELLON-SZABO et Sophie BELLON sont appelées comme scrutateurs.

Madame Catherine LOZANO est désignée comme Secrétaire par les membres du bureau ainsi constitué.

Monsieur Hervé Chopin représentant la société KPMG SA, ainsi que le Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT SA représenté par Madame Agnès Hussherr Commissaires aux Comptes titulaires, ont été régulièrement convoqués et sont présents.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par les membres du bureau, qui constatent que 35 actionnaires titulaires de 19 471 actions auxquelles sont attachés 38 929 droits de vote sont présents ou représentés ou ont votés par correspondance. L'Assemblée générale réunissant le quorum requis peut donc valablement délibérer en la forme ordinaire et la forme extraordinaire.

-----EXTRAIT-----

TROISIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat – Fixation du dividende)

L'Assemblée Générale décide, conformément à la proposition du Directoire, la répartition suivante du résultat :

- le bénéfice de l'exercice 2021	110 526 861,66 euros
augmenté du report à nouveau	
des exercices antérieurs	100 301 844,17 euros
- porte le bénéfice distribuable à	210 828 705,83 euros
qui sera réparti de la façon suivante :	
• Réserve ordinaire	90 000 000,00 euros
• Distribution aux 22 426 actions	
existantes d'un dividende 700 euros	15 698 200,00 euros
• Report à nouveau	105 130 505,83 euros
TOTAL	210 828 705,83 euros

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués au titre des dividendes versés à des personnes physiques ayant leur domicile fiscal en France sont sur option du bénéficiaire imposés selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu ou soumis à un prélèvement forfaitaire de 30% y compris CSG. La loi de finance a instauré un prélèvement obligatoire à titre d'acompte d'impôt sur le revenu prélevé à la source.

Dans le cas de l'option d'une imposition des dividendes selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu, le dividende de 700 euros, est éligible à l'abattement bénéficiant aux personnes physiques domiciliées fiscalement en France prévu à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts.

Conformément à la loi, nous vous rappelons le montant des dividendes répartis par notre société au titre des trois exercices précédents :

Exercices	Nombre d'actions rémunérées	Dividende net
2018	22 431	620,00 €
2019	22 427	500,00 €
2020	22 427	600,00 €

L'Assemblée décide que ce dividende sera mis en paiement à compter du 27 Juin 2022.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des 13.497 actions auxquelles sont rattachées 26.985 voix, étant précisé que seuls les usufruitiers, pour celles des actions qui sont démembrées, ont pris part au vote et que les votes par correspondance n'ont pas été comptabilisés dans les voix exprimées.

-----FIN DE L'EXTRAIT-----

La Secrétaire Générale
Catherine Lozano

BELLON S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Tour Eqho
2, avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'Assemblée Générale
BELLON
17/19 Place de la Résistance
92130 Issy-les-Moulineaux

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BELLON S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

- La participation de la société dans le capital de Sodexo, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2021 s'établit à 1 899 254 milliers d'euros, est évaluée à son coût d'acquisition et dépréciée sur la base de sa valeur d'usage selon les modalités décrites dans la note 2.2 « Immobilisations financières » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à examiner les données et les hypothèses utilisées dans le cadre de la détermination de cette valeur d'usage et à revoir les calculs effectués par votre société.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 13 avril 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

KPMG Audit
Département de KPMG S.A

 AGNÈS HUSSERR | 13-04-2022 | 15:48 CEST

Agnès Husserr
Associée

 HERVÉ CHOPIN | 13-04-2022 | 16:43 CEST

Hervé Chopin
Associé

